



# Bulletin départemental n° 431 du 7 septembre 2023



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## Sommaire:

### Cabinet

- **Arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental du département de Vaucluse - CSASD**

### Pôle 1er degré

- **Echanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants RS 2024**
- **Détachement des personnels à l'étranger RS 2024**
- **Mise à disposition de la Nouvelle Calédonie Rentrée février 2024**



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## **Arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental du département de Vaucluse**

La directrice académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté initial du 3 janvier 2023 ;

Vu la désignation des représentants des personnels à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Vaucluse,

### **ARRETE :**

#### **Chapitre 1<sup>er</sup> : Le comité social d'administration spécial départemental**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de représentant de l'administration au comité social d'administration spécial départemental de Vaucluse :

- La directrice académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse, présidente ;
- Le secrétaire général.

La directrice académique est assistée en tant que de besoin par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du CSA.

##### **Article 2**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental de Vaucluse les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2000 susvisé, suivants :

#### **1. Au titre de la FNEC FP-FO**

- a) Représentants titulaires 4 sièges

- M. Tanguy LANGLET
- M. Etienne RAOUL
- Mme Sophie FARRET-GRAVEZ
- Mme Marie Antoinette MOSCA

b) Représentants suppléants 4 sièges

- Mme Cécile BERNAL
- M. Blaise LAURENT
- M. Frédéric SAVAL
- M. Luc LORENZETTI

## **2. Au titre de la FSU**

a) Représentants titulaires 4 sièges

- M. Nicolas ODINOT
- M. Philippe BRENIER
- Mme Bérénice BILLON
- Mme Mélanie LE GUILLOUX

b) Représentants suppléants 4 sièges

- M. Benoît BROCHIER
- Mme Lya LIEGARD
- M. Xavier BROCHIER
- M. Jérôme DALMAU

## **3. Au titre de l'UNSA**

a) Représentants titulaires 2 sièges

- Mme Régine Roman
- M. Olivier MONTEL

b) Représentants suppléants 2 sièges

- Mme Karine FELINES
- M. Mourad OURAOU

## **Chapitre 2 : la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental**

### **Article 3**

Sont nommés en qualité de représentant de l'administration à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Vaucluse :

- La directrice académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse, présidente ;
- Le secrétaire général.

### **Article 4**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Vaucluse les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

### **1. Au titre de la FNEC FP-FO**

#### a) Représentants titulaires 4 sièges

- M. Tanguy LANGLET
- M. Etienne RAOUL
- M. Blaise LAURENT
- Mme Marie Antoinette MOSCA

#### b) Représentants suppléants 4 sièges

- Mme Mallory MINANA
- Mme Béatrice FERNANDEZ
- M. Charles BOULANGER
- Mme Bouchra ROUGERIE-SETITO

### **2. Au titre de la FSU**

#### a) Représentants titulaires 4 sièges

- M. Nicolas ODINOT
- M. Benoit BROCHIER
- Mme Bérénice BILLON
- Mme Mélanie LE GUILLOUX

#### b) Représentants suppléants 4 sièges

- Mme Marion GRIMAUD
- Mme Nathalie BARBAROUX
- M. Nicolas FLAVIER
- Mme Aurélia DSSALLES

### **3. Au titre de l'UNSA**

#### a) Représentants titulaires 2 sièges

- Mme Régine ROMAN
- M. Mourad OURAOU

#### b) Représentants suppléants 2 sièges

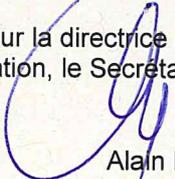
- M. Olivier MONTEL
- M. Sébastien TINCHON

### **Article 5**

Le secrétaire général de la DSDEN est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Avignon, le 5 septembre 2023

Pour la directrice académique  
et par délégation, le Secrétaire Général,

  
Alain MASSENET

**Pôle 1<sup>er</sup> Degré / bureau Mouvement- RH**

Affaire suivie par :  
Sabine CANAVESE  
Brigitte HOMBLÉ

**Echanges et actions de formation à l'étranger  
Rentrée scolaire 2024**

Tél : 04 90 27 76 44  
04 90 27 76 22

Mél : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)

49 rue Thiers  
84077 Avignon cedex 4

**Références : B.O. n°30 du 27 juillet 2023**

L'ensemble des dossiers de candidature sont téléchargeables à partir d'Eduscol  
<https://eduscol.education.fr/2249/les-programmes-de-mobilite>

**I - Programme Jules Verne :**

Informations : <https://eduscol.education.fr/1232/programme-jules-verne>

Le dépôt des candidatures s'effectue par le candidat, par courrier ou par voie électronique à la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic) avant fin octobre 2023.

Une copie de la demande sera adressée par mail à la DSDEN 84 - Pôle 1<sup>er</sup> degré : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)

**II - Programme Élysée Prim (anciennement Echange franco-allemand)**

Le programme Élysée Prim (ancien échange franco-allemand des enseignants du 1<sup>er</sup> degré) permet aux professeurs des écoles titulaires de partir en Allemagne pendant un an pour y enseigner le français. Les personnes intéressées pourront participer au **webinaire d'information le 15 novembre 2023 à 17h** en s'inscrivant sur le site de l'OFAJ :

<https://www.ofaj.org/programmes-formations/programme-elysee-prim.html>

Téléchargement du dossier de candidature en format numérique :

<https://eduscol.education.fr/1237/programme-elysee-prim>

Il est à transmettre, dûment complété et en double exemplaire, au supérieur hiérarchique pour le **04 janvier 2024**, délai de rigueur.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis, à la direction académique - Pôle 1<sup>er</sup> degré - **pour le 10 janvier 2024**.

**III - Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger**

- L'inscription se fait en ligne : <https://eduscol.education.fr/1227/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel>

**à partir du 18 octobre 2023 jusqu'au 12 janvier 2024**

- Envoi par le directeur d'école du dossier de candidature au supérieur hiérarchique pour le **31 janvier 2024**, délai de rigueur.

- Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis, à la direction académique - Pôle 1<sup>er</sup> degré - **pour le 10 février 2024**.

**IV - Séjour CODOFIL en Louisiane**

L'inscription se fait en ligne : <https://codofil.france-education-international.fr/enola/candidat/login>  
**à partir du 15 octobre 2023 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023**

Informations sur le programme : <https://eduscol.education.fr/1239/codofil-sejour-en-louisiane>

Les avis des supérieurs hiérarchiques (IEN et DASEN) s'effectuent en ligne jusqu'au 10 décembre 2023. La validation finale du dossier par le candidat ne peut se faire qu'après évaluation du dossier par les supérieurs hiérarchiques. Il appartient au candidat de veiller au respect des délais.



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

Pôle 1<sup>er</sup> Degré / bureau Mouvement- RH

Affaire suivie par :  
Sabine CANAVESE  
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44  
04 90 27 76 22

Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon cedex 4  
Accès personnels à mobilité réduite :  
26 rue ND des sept douleurs

**Candidature à un poste relevant des réseaux de l'Agence pour  
l'Enseignement Français à l'Étranger, de la Mission Laïque Française  
et de l'Association Franco-Libanaise pour l'Éducation et la Culture**

**Rentrée scolaire 2024**

**Référence : BO n° 32 du 31/08/2023**

Le bulletin officiel n° 32 du 31/08/2023 précise les conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants à un poste relevant des réseaux de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, de la mission laïque française et de l'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture.

### **Les candidatures relevant de l'AEFE :**

Les enseignants doivent saisir leur demande de candidature sur le site internet de l'AEFE **entre le 6 et le 29 septembre 2023.**

Le dossier imprimé et accompagné de toutes les pièces justificatives, devra être transmis à l'IEN de circonscription **pour le 4 octobre 2023** au plus tard.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis circonstancié, à la direction académique – Pôle 1<sup>er</sup> degré – **pour le 05 octobre 2023.**

### **Les candidatures relevant de la MLF ou de l'AFLEC**

Les enseignants intéressés par des postes dans les réseaux de la MLF et de l'AFLEC, saisiront **impérativement** leur demande en ligne à partir **1er septembre 2023 jusqu'au 4 décembre 2023.**

Le dossier imprimé et accompagné de toutes les pièces justificatives, devra être transmis à l'IEN de circonscription pour **le 4 décembre 2023** au plus tard.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis circonstancié, à la direction académique – Pôle 1<sup>er</sup> degré – **pour le 05 décembre 2023.**



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

**Pôle 1<sup>er</sup> Degré / bureau Mouvement- RH**

Affaire suivie par :  
Sabine CANAVESE  
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44  
04 90 27 76 22

Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon cedex 4  
Accès personnels à mobilité réduite :  
26 rue ND des sept douleurs

## **Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des enseignants du premier degré spécialisés rentrée de février 2024**

**Référence : BO n° 32 du 31/08/2023**

Le bulletin officiel n°32 du 31 août 2023 précise les modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à **une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie** pour la rentrée scolaire de février 2024.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site SIAT à l'adresse suivante : [www.education.gouv.fr/SIAT](http://www.education.gouv.fr/SIAT) ; il devra être transmis dûment complété et signé par le candidat, au supérieur hiérarchique direct, accompagné des pièces justificatives demandées **avant le 10 septembre 2023**, délai de rigueur.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis, à la direction académique – Pôle 1<sup>er</sup> degré – **pour le 20 septembre 2023**.

07/09/2023